

**Commune de Sainte Lucie de Tallano**  
**Conseil Municipal- Séance du 09 septembre 2022**  
**Délibération N° 2022-CM-090903**

2022 N°090903

**REPUBLIQUE FRANCAISE**  
**DEPARTEMENT DE LA CORSE DU SUD**  
**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE SAINTE LUCIE DE**  
**TALLANO**

Nombre de membres 10  
En exercice 10  
Qui ont pris part à la délibération : 10

**Date de la convocation** : 9 septembre 2022

**Date d'affichage** : 5 septembre 2022

**Objet de la délibération** : attribution subventions aux associations

Séance du 09 septembre 2022  
L'an deux mille vingt-deux  
Et le neuf du mois de septembre

à 17 h 00, le Conseil Municipal de la Commune de Sainte Lucie de Tallano, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances sous la Présidence de M. le Maire Jules BARTOLI

**Etaient présents** :

Monsieur PIAZZA François  
Madame RICCI Alphonsine  
Monsieur STROMBONI Marc  
Monsieur PEDINIELLI Julien  
Monsieur PEDINIELLI Jean-Marie  
Monsieur BARTOLI Jules  
Madame PIAZZA Pauline  
Monsieur RENUCCI Roch  
Monsieur CESARI Paul-Noël

**Etaient absents** :

**Ont donné pouvoir** : Monsieur OCCHIMINUTI Jean-Baptiste a donné pouvoir à Monsieur PEDINIELLI Julien

Mme Pauline PIAZZA a été nommée secrétaire.

Le Maire expose au Conseil Municipal que,

Le monde associatif contribue au lien social, ainsi qu'à l'accès aux activités sportives, artistiques et culturelles par leur dynamisme et leur rôle dans la vie locale de la commune de Sainte Lucie de Tallano.

Les associations, notamment d'intérêt local, doivent pouvoir fonctionner dans de bonnes conditions, particulièrement suite aux deux années de crise sanitaire.

C'est pourquoi le Maire propose d'attribuer une subvention d'un montant de 1 000 euros à l'association Alta Leghje ainsi qu'une subvention d'un montant de 500 € à l'association sportive Tennis Club Alta Rocca.

Le Maire demande au Conseil Municipal de bien vouloir se prononcer.

**Le Conseil Municipal  
Où cet exposé  
Et après en avoir délibéré**

Approuve l'exposé du Maire dans toute sa teneur.

Décide d'attribuer une subvention de 1000 € à l'association Alta Leghje.

Décide d'attribuer une subvention de 500 € à l'association sportive Tennis Club Alta Rocca.

Dit que les dépenses liées à cette décision seront prévues au budget, articles et chapitre prévus à cet effet.

Autorise le Maire à engager les démarches et à signer toutes pièces concernant ce dossier.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus.

Le Maire,  
Jules BARTOLI



Le Maire certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cette délibération conformément aux dispositions de la loi N° 82-623 du 22 juillet 1982  
Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de SARTENE